

Communiqué de Presse - 14 octobre 2013

La contraception : au masculin aussi !

*« Ça faisait longtemps qu'on s'était décidé pour la vasectomie, mais j'ai mis des mois à trouver un médecin qui accepte »
« Je croyais qu'elle prenait la pilule, mais c'est vrai, je ne lui avais pas demandé »*

La contraception est un droit fondamental et universel des femmes et des hommes pour vivre une sexualité libre et épanouie. La maîtrise de la fécondité est un enjeu majeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais se conjugue souvent au féminin, même si des méthodes comme le coït interrompu (ou retrait)- à l'efficacité contraceptive très limitée- ou le préservatif masculin sont utilisées par des millions d'hommes depuis fort longtemps.

Or des méthodes de contraception « modernes » existent et sont accessibles aujourd'hui en France.

- Depuis 2001¹, la **vasectomie** est légale en France, même s'il est difficile d'y accéder. Ce geste simple, sans hospitalisation, reste marginal et concerne moins de 1% des hommes. Elle est beaucoup plus courante dans les pays anglo-saxons comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas où 15 à 20% des hommes y ont recours. Quant à l'Allemagne, 50 000 vasectomies sont pratiquées par an.
- La **contraception hormonale masculine** reste très confidentielle. Seulement deux médecins hospitaliers², la prescrivent en France, malgré un protocole validé par l'OMS et expérimenté sur 1500 hommes depuis presque 30 ans. La quasi-totalité des médecins pensent que cette contraception masculine est encore du domaine de l'expérimentation et qu'elle ne peut être diffusée ou prescrite.
- La **contraception masculine thermique**³, elle aussi mise au point il y a une trentaine d'années, est prescrite uniquement au CHU de Toulouse.

Alors, oui, la contraception masculine existe aujourd'hui en France. Les freins et les idées reçues sont autant du côté des médecins que des hommes et des femmes très mal informés : peur de la perte de statut, remise en cause de la fertilité et même de la « virilité ». Le combat n'est pas encore gagné !,

Contraception masculine et contraception féminine n'ont pas à être opposées l'une à l'autre. Elles font partie intégrante du **choix** des personnes, femmes et hommes et/ou des couples.

Favoriser un véritable choix en matière de contraception, c'est :

- Promouvoir l'ensemble des moyens de contraception pour toutes et tous, à travers des campagnes d'information grand public sur la contraception qui intègrent aussi la contraception masculine
- Donner une place à ce mode de contraception dans les formations initiales et continues des professionnels de santé
- Aussi donner accès à l'éducation à la sexualité à tous les jeunes : la contraception concerne autant les filles que les garçons, et ce n'est qu'en travaillant sur les rapports sociaux de sexe, que nous pourrons lever les freins de part et d'autre, sur l'acceptabilité et la diffusion de la contraception masculine comme féminine.
- Enfin permettre sa diffusion sur les territoires, à travers les réseaux contraception en région, défendus par Le Planning Familial, qui intègrent aussi des prescripteurs sensibilisés et formés à la contraception masculine.

¹ La loi n°2001-588 a autorisée la contraception définitive pour les hommes et les femmes

² *La contraception masculine*, R.Mieusset & JC Soufir (coord.) Ed Springer, Paris, 2013

³ Op. cit